Image not found or type unknown

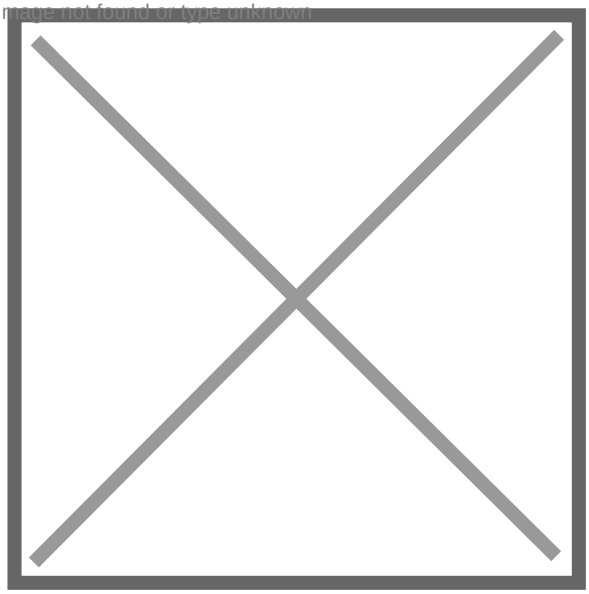

Droit de visite d'un père alcoolique

Par **sandrine**, le **05/09/2008** à **22:08**

Séparée depuis 10 mois, j'amenais ma fille à son père régulièrement. Mais depuis des semaines nos relations se dégradent, il crie, m'insulte et tout cela devant la petite de 1 an. Je ne veux pas qu'elle subisse ces relations et ai donc pris un avocat pour saisir le jaf.
Il était d'accord pour une entente amiable jusqu'à ce jour ou ila lui aussi pris un avocat et demande en plus un droit d'hébergement : il faut juste azjouter à son palmarès que je l'ai quitté car il BOIT : 1/2 à 1 bouteille de Whisky par jour chose que j'ai découvert lors de mon congé maternité car j'étais tout le temps à la maison : je me suis mise à la chasse aux bouteiles régulièrement !!

Il a un permis probatoire depuis octobre dernier et continue quand même à consommer de l'alcool ...
Dans quelle mesure je peux lui refuser le droit d'hébergement et je souhaite qu'il voit sa fille uniquement en lieu protégé

De plus il ne m'a pas aidé financièrement depuis notre séparation...

Nous sommes pacsés depuis juin 2006 Quelle démarche dois je suivre ?

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **22:35**

Vous avez fait ce qu'il fallait,saisir un avocat pour intervenir auprès du JAF.
Bon courage à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés